COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-

LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de

Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents et représentés : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023

<u>PRESENTS</u>: Patrick <u>DEHEN</u>, Maire, Serge <u>GUNST</u>, Evelyne <u>MAREAUX</u>, Philippe <u>BODIN</u> Sébastien <u>RAIMAND</u>, Adjoints, Céline <u>DALIBARD-GODART</u>, Franck <u>CANAPLE</u>, Chloé <u>TROUILLIEZ</u> Conseillers délégués, Claudine <u>COLLET</u>, Franck <u>DECAMPS</u>, Stéphanie <u>GODEBILLE</u>, Denise <u>BUISSE</u>, Frédéric <u>GARIN</u>, Hugo <u>TAVIAUX</u>, Bertrand <u>LAPOUILLE</u>, Alexandra <u>CARTON</u>,

EXCUSES:

<u>EXCUSES AVEC POUVOIR</u> France **DARRAS** (procuration donnée à Patrick **DEHEN**) Christian **BINOIT** (procuration donnée à Bertrand **LAPOUILLE**), Nathalie **HEMBISE** (procuration donnée à Philippe **BODIN**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Hugo TAVIAUX

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2023

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05/05/2023 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

SUBVENTION AVESNOISERIES

2023.06.41

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le spectacle des Avesnoiseries se déroule cette année sur la commune, sur 3 jours avec beaucoup de monde prévu et la restauration et la buvette étant laissées à la charge des commerçants locaux.

Monsieur le maire propose de verser une subvention de 3 000 € correspondant au concert de Jolyjazz qui ne se fait pas cette année à Solre-Le-Château

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de : - 3 000 € à l'association Les Avesnoiseries.

ENCAISSEMENT CHEQUE PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE

2023.06.42

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'encaisser le chèque de l'OCCE de l'école primaire Jean Mercier dans le cadre de la participation des familles et des autofinancements de la classe découverte de l'école du cirque du mois de juin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de l'OCCE d'un montant de **4 050,00** euros.

EGLISE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre auprès de 3 architectes du patrimoine. La réponse est attendue pour le 15/07/2023. L'architecte retenu préparera ensuite la consultation pour l'appel d'offres travaux, travaux qui devraient durer environ 18 mois.

A l'unanimité, compte tenu de l'urgence à réaliser les études, le conseil municipal donne un accord de principe pour choisir après l'analyse des offres, l'architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre.

Aujourd'hui, il est urgent de protéger les vitraux « Delmarle » (qui devraient être classés) ; une entreprise spécialisée effectuera un devis la semaine prochaine.

Tout le mobilier classé de l'église, entreposé au presbytère, sera rapatrié en mairie dans un endroit sain et sécurisé.

CONVENTION DE L'ART FRANÇAIS

2023.06.43

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un représentant de l'Art Français qui peut porter un appel aux dons pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Pierre.

Un travail de relais sera à faire sur les locaux (entreprise et habitants).

La commune pourra participer à une bourse.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ECOLES

CONSEIL D'ECOLES

Madame Evelyne MAREAUX relate à l'assemblée les conseils d'écoles.

Conseil d'école Maternelle :

Fonctionnement et vie de l'école - Bilan de l'année scolaire

Aides:

Le bilan PMI pour les enfants de 4 ans a été proposé cette année : les parents devaient se rendre à Avesnes-sur-Helpe pour effectuer ce bilan, il est regrettable que beaucoup ne se soient pas présentés. Mme Taviaux, infirmière à la PMI viendra faire un compte rendu à Mme la Directrice.

Cette période, les APC ont été proposées aux élèves pour effectuer des activités de remédiation, 6 séances pour les GS autour des sons et de la décomposition des nombres et 5 séances pour les MS avec des activités en graphisme et en numération. Nous avons eu 4 refus durant l'année scolaire.

Le RASED intervient dans l'école pour un enfant à raison d'une séance par semaine.

Actions réalisées :

Mme Delaporte effectue un décloisonnement l'après-midi par petits groupes avec les MS et les GS. Les MS ont eu un éveil linguistique aux langues étrangères et les GS une initiation à l'anglais.

Mme la Directrice rappelle qu'afin de renforcer l'éducation au développement durable, jeudi 4 mai, l'ensemble des élèves de l'école a profité d'une sortie à la maison du bocage à Sains du Nord. Le transport de cette sortie d'un montant de 150 euros a été financé par la municipalité. Mme Gilliard remercie les élus municipaux pour cette action.

L'ensemble des élèves a réalisé deux activités sur le site : une animation « les 5 sens » a été proposée avec une découverte visuelle, olfactive, tactile au travers d'un parcours à pieds nus et une dégustation de boisson à la menthe. Une seconde animation « autour de l'abeille » a été proposée avec observation des abeilles dans une ruche et sensibilisation à l'intérêt et l'impact des abeilles et des insectes en général.

Nous avons continué nos activités autour des petites bêtes avec notamment le lombricomposteur acheté par la mairie et l'observation du développement des têtards au sein de la classe de Mme Gilliard. Avec la collaboration du contrat civique, Brandon nous avons réalisé un hôtel à insectes.

Mr Denne, parent d'élève et musicien, interviendra au sein de l'école le 20 juin afin de faire découvrir divers instruments de musique à l'ensemble des enfants.

Mme Gilliard remercie Mme Trouilliez pour l'obtention d'un nouveau panneau d'affichage.

Mme la Directrice revient également sur l'organisation par les enseignantes d'une fête de l'école, le mardi 4 juillet à partir de 16h30. Les enseignantes souhaitent organiser cette fête au sein de l'école, par mesure de sureté nous avons réservé la salle des fêtes.

Mme la Directrice rappelle que cette fête est organisée dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, d'où la nécessité de prevoir un filtrage des personnes à l'entrée, avec un système de tickets d'inscription.

Restaurant scolaire

Mme Deltombe est allée à plusieurs reprises observer le fonctionnement de la cantine.

Mme Gilliard a invité Sabine Tosolini, l'ATSEM de l'école pour évoquer les difficultés rencontrées lors de ce temps de repas, Sabine souligne la forte fréquentation du restaurant scolaire. Au premier trimestre on comptait en moyenne 18 enfants par jour, il y en a actuellement 28. Elle précise qu'à deux il est très difficile d'assurer les différentes tâches.

Mr le Maire informe que selon la loi le taux d'encadrement relatif à l'organisation de ce service ne fait l'objet d'aucune réglementation. Mme Tosolini énonce qu'il est tout de même préconisé d'avoir un adulte pour 10 enfants.

Mr le maire exprime les difficultés rencontrées pour le recrutement mais propose de trouver une aide pour ce temps de cantine.

Mme Deltombe fait également part du manque de place et de confort pour des enfants si jeunes.

La question d'un changement d'organisation est soulevée ; faire appel à un prestataire extérieur et prendre le repas au sein de l'école ? transporter les repas du collège au sein d'une salle comme pendant la pandémie du covid ?

Mme Dubois souhaite qu'un sondage soit réalisé auprès des parents.

Rapport de l'évaluation d'école

Mme Gilliard présente le compte rendu réalisé par les évaluateurs. Une copie de celui-ci sera envoyée aux parents.

Elle remercie les parents pour avoir répondu au questionnaire proposé.

Préparation de la rentrée prochaine

Mme Gilliard informe que sa collègue et elle quittent l'école, il y aura donc une nouvelle équipe enseignante à la rentrée de septembre.

Les effectifs prévisionnels de la rentrée, à ce jour, sont de 51 élèves, répartis ainsi :

10 TPS, 10 PS, 18 MS, 13 GS

Mme la Directrice informe que, selon les directives du gouvernement, une classe de GS ne peut pas dépasser 24 élèves.

Il y aura donc probablement une classe de TPS PS MS de 27 élèves et une classe de MS GS à 24.

Afin d'éviter toute polémique, la répartition se fera en fonction de l'âge des enfants.

Mme la Directrice précise que les listes d'élèves par classe ne seront pas affichées tout de suite, car des modifications auront lieu en fonction des inscriptions.

Accueil des enfants de 2 ans

Mme la Directrice précise que cette année, les enfants de 2 ans ont été accueillis en journée complète, avec la possibilité d'aller en garderie et à la cantine, à condition que l'enfant soit propre.

Elle rappelle qu'un aménagement pour la propreté est possible pour les élèves de 3 ans soumis à l'obligation scolaire.

En fonction des effectifs, il est possible que tous les 2 ans ne soient pas admis.

Organisation de la semaine scolaire

Les parents ayant inscrit leur enfant pour la rentrée ont pu effectuer une visite de l'école sur rendez-vous.

Présentation des comptes de la coopérative scolaire

Mme la Directrice informe qu'elle ne peut pas valider les comptes de la coopérative scolaire (OCCE) avant la fin de l'année.

Elle propose aux personnes présentes la consultation du grand livre des comptes.

Elle informe que les photos de classe ont permis de réaliser un bénéfice de 159 euros.

Elle indique que la coopérative n'a pas demandé de cotisation aux parents d'élèves.

Un spectacle autour de l'abeille suivi d'un atelier sera offert aux enfants le jeudi 22 juin, financé par la coopérative.

Questions diverses

Mme la Directrice remercie l'ensemble des personnes présentes.

Madame Evelyne MAREAUX précise qu'une série de livre a été remise à chaque enfant de la maternelle, ainsi qu'un ticket de ducasse aux enfants des 2 écoles.

Au niveau de l'école primaire (pas encore de compte-rendu), aucun maintien en classe.23 élèves de cm2 iront en sixième.

Toute l'école a bénéficié de 9 séances de piscine ainsi que différents voyages et sorties tout au long de l'année.

Madame Decaluwé remercie la municipalité pour le composteur.

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite au départ de la directrice de l'école maternelle, des séances de travail ont eu lieu avec Madame l'Inspectrice sur la création d'un groupe scolaire avec une directrice pour les 2 écoles, 1 seule équipe qui travaillerait ensemble en pouvant faire les relais (une meilleure intégration des élèves dans les niveaux supérieurs).

D'autre part la fusion des 2 écoles permettrait aussi de maintenir les classes pendant 3 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au rapprochement des 2 écoles pour l'année 2024.

Pour la rentrée de septembre 2023, Madame Decaluwé prendrait en plus, la direction de l'école maternelle, avec les 2 enseignants prochainement nommés, ainsi qu'avec l'appui de conseillers pédagogiques de l'Education Nationale.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 45, Grand Rue appartenant aux Cts ROUSSEAU
- L'immeuble sis 26, Rue des Grands jardins appartenant à M et Mme HUET
- L'immeuble sis 5, Rue de Glarge appartenant à Mme HANOT
- L'immeuble sis, 4, Rue Neuve appartenant à M et Mme LELIEVRE
- L'immeuble sis 61, Rue Léo Lagrange appartenant à M HAVRET
- L'immeuble sis 7, Rue Léo Lagrange appartenant à M et Mme LANNOY
- L'immeuble sis 69. Rue de Liessies appartenant à M DEBATISSE Thomas
- L'immeuble sis 67, Rue de Liessies appartenant à Mme VERCRUYSSE

BATIMENT M DELFOLIE – RUE DE TRELON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Delfolie propose à la commune la vente de son bâtiment sis Rue de Trélon pour un montant de 10 000 €.

Ce bâtiment serait destiné à être démoli, néanmoins il est nécessaire de réaliser en amont un diagnostic amiante et pollution des sols. Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais attendre les diagnostics.

Pour la démolition de l'immeuble Rue Léo Lagrange, un avis a été publié dans un journal d'annonces légales, avec réponse attendue pour le 15/07/2023. A ce jour, 3 devis ont été reçus.

DEMOLITION BATIMENT RUINE - RUE LEO LAGRANGE

2023.06.44

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la démolition de l'immeuble Rue Léo Lagrange, un avis a été publié dans un journal d'annonces légales, avec réponse attendue pour le 15/07/2023. A ce jour, 3 devis ont été reçus.

Après avoir délibéré, 18 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal,

compte tenu de l'urgence, est favorable à la démolition de l'immeuble et autorise Monsieur le Maire à choisir l'entreprise, en procédure adaptée.

VIREMENT DE CREDITS

2023.06.45

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DEPE	DEPENSES		DEPENSES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Prog 93139 – divers Chemins	2152	4 100.00			
Prog 109 - Matériel technique			2157	-4,100,00	
	TOTAL	4 100,00		- 4 100.00	

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

ETANG DE BORZIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la route départementale 963 est rouverte à la circulation de tous les véhicules.

Une surveillance est accrue au niveau du pont et la route sera de nouveau fermée en cas de nouveau sinistre.

SUBVENTIONS ADVB DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des octrois de subvention du Département

- D'un montant de 279 120 € pour les travaux de maçonnerie, charpente, couverture et vitraux de l'église Saint-Pierre
- D'un montant de 14 970 € pour les travaux de rénovation énergétique et remplacement de l'ancienne chaudière de l'école primaire
- D'un montant de 11 280 € pour la réfection des voiries par gravillonnage Chemin Jaugeon et Chemin du Bosquet

COURRIERS POINTS ET DIVERS

Monsieur Franck CANAPLE informe le conseil municipal :

- La 8^{ème} édition de la fête des bonds s'est bien déroulée avec l'inscription de 380 enfants, 1 samedi sous la forte chaleur mais avec énormément de monde et un dimanche plus mitigé avec les orages.
- Pour rappel la fête foraine ce weekend, avec le concours de belote, le boulage Place verte et le samedi soir 18 h, concert de l'Harmonie.

Fait en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire,

Patrick DEHEN